

Image not found or type unknown



REMISE DE 30% PAR HUISSIER SUR SOMME RESTANT A PAYER

Par **Visiteur**, le **30/09/2015 à 16:54**

Bonjour,
un huissier m'a envoyé un courrier en lettre simple suite à une histoire de crédit non réglé... OK. Ce n'est pas sa première lettre à ce sujet; je n'y réponds pas ! Par contre , cette fois ci, la surprise est qu'il me propose une ristourne de 30% si je règle cette créance...? en me disant que cela lèvera mon fichage BDF. Ma question; ou est le piège ? Cela peut il signifier qu'il réalise que les 2 ans sont passés depuis le dernier versement et qu'en principe donc, comme la justice n'a pas encore été saisie, leur demande devient nulle ... Ou le fait de régler les 70% voudrait dire que je reconnais la dette et donc par conséquence que je doive la régler en totalité ?

Merci